

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale

Jeudi 16 septembre 2021 - 17 h 45

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 17 h 45, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 9 septembre 2021							
Présents	Mmes BOBO, BRUN, CANE, DAVILA, DUBOIS, DURIER, LACOSTE, LEMIRE, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL, J. SEVERAC, SIMÉON, VITET MM. FEDOU, P. SÉVERAC						
Procurations	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Mme / M.</th> <th style="text-align: left;">a donné procuration à ...</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme GOSSELIN</td> <td>Mme LACOSTE</td> </tr> <tr> <td>Mme VITET (départ à 18h20)</td> <td>M. SEVERAC</td> </tr> </tbody> </table>	Mme / M.	a donné procuration à ...	Mme GOSSELIN	Mme LACOSTE	Mme VITET (départ à 18h20)	M. SEVERAC
Mme / M.	a donné procuration à ...						
Mme GOSSELIN	Mme LACOSTE						
Mme VITET (départ à 18h20)	M. SEVERAC						
Absente excusée	Mme LAFOURCADE						
Présidente	Mme SIMÉON						
Secrétaire	Mme RIPOLL						
Personnel administratif	Mmes MOURAREAU, LIDOS, MOREAU						
Ordre du jour	1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration du CCAS 3 - Personnel CCAS - Modification du CIA 4 - Personnel CCAS - Assurance du personnel 5 - Rapport d'activité 2020 des services du CCAS 6 - Activités de la Mosaïque des Partages 7 - Informations diverses 8 - Décisions de la Commission Permanente. Conformément à l'article 22 - chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, ce point sera débattu à huis-clos						

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente propose au Conseil d'Administration de désigner Mme RIPOLL en qualité de Secrétaire de séance.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme RIPOLL en qualité de secrétaire de séance		
VOTE	Pour	16
	Contre	
	Abstention	

2 - Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration du CCAS

Mme la Présidente annonce à l'Assemblée qu'il est prévu d'approuver les procès-verbaux des séances du 12 avril 2021 et du 16 juin 2021, mais que seul celui du 16 juin 2021 est présenté.

Elle demande alors à Mme LACOSTE d'expliquer les raisons pour lesquelles celui du 12 avril 2021 n'est pas mis au vote.

Mme LACOSTE dit que ce procès-verbal a été fait, transmis à la relecture, mais que faute de suivi dans un premier temps, puis compte tenu des contraintes de délais, il est préférable de le présenter ultérieurement.

Mme LACOSTE, précisant « nous sommes désolés », assure qu'à l'avenir tout sera mis en place pour que ceci ne se reproduise plus.

M. FEDOU souligne que le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 n'a pas été voté.

Mme LACOSTE le confirme et l'explique de par la charge de travail, mais affirme que cela sera régularisé très prochainement.

M. FEDOU déclare qu'il est difficile de se souvenir de ce qu'il s'est dit, si les procès-verbaux sont transmis tardivement.

Mme la Présidente partage ce point de vue. Elle ajoute que cette situation est inacceptable.

Mme BOBO s'étonne d'un tel dysfonctionnement.

Mme LACOSTE explique que pour y remédier, il convient de répartir différemment les charges de travail.

Mme la Présidente conclue en affirmant qu'il faut une procédure stricte.

Mme la Présidente demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le procès-verbal du 16 juin 2021.

Mme BOBO souhaite connaître le nombre d'inscriptions à la « Journée détente », point abordé lors de la séance du 16 juin dernier.

Mme LACOSTE l'informe que le séjour à Seignosse, qui a débuté depuis quelques jours, a le nombre maximal d'inscrits. Quant à la journée détente, qui aura lieu prochainement, les inscriptions sont complètes.

Mme BOBO est étonnée du peu de demande de coupons activité.

Mme LACOSTE lui répond que le nombre augmente progressivement.

M. FEDOU en profite pour faire remarquer que l'information sur les coupons activité ne figure pas en première page du site de la Mairie, il suggère de la faire apparaître plus visiblement.

Mmes la Présidente et LACOSTE en sont conscientes mais ajoutent que l'avis est actuellement sur les panneaux lumineux de la ville, de plus, les associations en informent leurs adhérents.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 juin 2021			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

3 – Personnel CCAS – Modification du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

M. SEVERAC présente ce point. Il explique que le CIA est un complément de rémunération lié à l'investissement professionnel des agents et à leur manière de servir, avec une part fixe (liée au groupe de fonction auquel appartient l'agent) et une part variable (liée à l'appréciation de l'investissement de l'agent au cours de l'année). La modification porte sur la part variable.

M. SEVERAC précise que la modification du CIA a été travaillée avec les représentants du personnel, elle a été approuvée à l'unanimité par le Comité Technique du 15 septembre 2021.

Les objectifs principaux de cette modification sont de rendre le système d'attribution plus lisible et plus compréhensible ; reconnaître l'investissement et l'implication des agents, encourager la notion de collectif de travail ; valoriser le sens du service public ; répondre aux dysfonctionnements internes ; améliorer le dispositif d'évaluation.

L'élaboration de l'indemnité sera directement liée à l'évaluation professionnelle, soit entre fin septembre et début décembre, avec l'idée que la prime puisse être versée à la fin de l'année et qu'il n'y ait qu'un seul rendez-vous d'évaluation annuel (bien qu'un entretien de mi-année ait été rendu obligatoire).

M. SEVERAC souligne que des critères ont été mis en place dans le but d'une meilleure compréhension du processus d'évaluation. Il ajoute que des points bonus exceptionnels pourront être attribués selon la continuité du service public, la progression dans l'année, le niveau supérieur aux attentes et le fait de n'avoir aucune absence au cours de l'année.

M. SEVERAC indique que le règlement prévoit une clause de revoyure tous les 2 ans. Il spécifie que la modification du CIA a pour but d'améliorer le système et promouvoir l'investissement des agents, son coût est estimé entre 4 500 € et 5 000 €.

Mme BOBO demande si le nombre de jours d'arrêts pour accident de travail et maladie professionnelle sera déduit du CIA.

La réponse est oui. Cependant, M. SEVERAC précise que ne seront évalués que les agents évaluable, à savoir que les agents absents de plus de 6 mois ne le seront pas, et n'auront pas de CIA.

Mme la Présidente rappelle que la modification du CIA a été approuvée à l'unanimité par le Comité Technique et souligne que les membres du syndicat n'ont pas relevé le décompte des jours d'absences pour accident de travail ou maladie professionnelle.

Mme BOBO souhaite savoir si l'agent sera informé de la proposition d'attribution du point bonus.

Mme la Présidente répond par l'affirmative en insistant sur le fait qu'au préalable un échange entre l'évalué et l'évaluateur devra être fait de façon qualitative.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Personnel CCAS – Modification du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)			
VOTE	Pour	15	
	Contre		
	Abstention	1	Mme BOBO

4 – Personnel CCAS – Assurance du personnel

M. SEVERAC explique que depuis le 1^{er} janvier 2015, le CCAS adhère au Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31) pour le service d'assurance du personnel.

L'actuelle société détentrice du contrat groupe d'assurance statutaire ayant résilié le marché, par anticipation, à la date du 31 décembre 2021, il convient de s'associer au CDG 31 pour une consultation en vue d'une mise en concurrence.

M. SEVERAC précise que l'assurance statutaire permet d'assurer la couverture des risques statutaires relatifs au personnel stagiaire et titulaire en matière, notamment, de décès, d'accident imputable au service, d'invalidité, de maladie ordinaire, de longue maladie, de maternité, etc ... ; de bénéficier d'un service de gestion des sinistres ; d'accéder à des prestations complémentaires permettant de maîtriser l'absentéisme.

M. SEVERAC ajoute que le nouveau contrat groupe sera à effet du 1^{er} janvier 2022.

Mme la Présidente informe que le CCAS et la Mairie ne sont pas assurés pour la maladie ordinaire (il s'agit d'une auto-assurance) car compte tenu du nombre de jours d'absences, le coût serait trop élevé.

Mme BOBO demande s'il y a une obligation de s'assurer avec le CDG 31.

Mme la Présidente lui répond qu'il y a tout intérêt de le faire dans la mesure où un contrat groupe est bien plus intéressant financièrement qu'une assurance en individuel.

Mme MOURAREAU signale qu'une comparaison a pu être faite entre un marché public lancé par la Mairie et un lancé par le CDG 31. Il en est ressorti que le marché avec le CDG 31 était plus avantageux.

M. SEVERAC annonce que pour l'année dernière, la Mairie et le CCAS ont eu plus de remboursements que de cotisations à payer.

Départ de Mme VITET à 18 h 20

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Personnel CCAS - Assurance du personnel			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

5 – Rapport d'activités 2020 des services du CCAS

Mme LIDOS présente ce rapport en expliquant que même si les chiffres sont inférieurs à ceux de l'année précédente dans certains domaines, au service social, l'accueil prend du temps. L'année 2020 a été perturbée par la COVID 19, le Centre Social a dû s'adapter tant au niveau de l'accueil physique, téléphonique, qu'en visio, et ce pour tous les services du Centre Social.

Au Service Portage des Repas, 7 688 repas ont été livrés. Il est à souligner que la société ANSAMBLE a tenu ses engagements de livraison pendant toute la période de confinement.

Bien que les activités de La Mosaïque des Partages aient dû être interrompues, deux visios par semaines étaient organisées et des appels téléphoniques ont permis de maintenir le lien social. Lorsque les restrictions sanitaires l'ont permis, des activités de marche ont été programmées, puis des ateliers ont été proposés en respectant les restrictions sanitaires. La semaine bien être, la Semaine Bleue et Octobre Rose ont pu avoir lieu.

Ceci étant dit, Mme LIDOS en profite pour dire que La Mosaïque des Partages va essayer de proposer des offres pour les familles.

Le Service d'Actions Sociales a traité moins de dossiers que les années antérieures, mais les colis alimentaires, les bons alimentaires, l'appel aux personnes vulnérables, ou l'aide aux courses alimentaires mis en place pendant la pandémie ont suppléé sur le temps de travail.

Pour le Service Emploi – Logements Temporaires – Epicerie Sociale, le forum défi emploi a pu avoir lieu en février 2020, ainsi que la 3^{ème} édition du Markethon en octobre 2020. Par-contre l'accueil des partenaires comme CAP EMPLOI, MISSION LOCALE, PROJET PRO AMS, ENTRAIDE ET PARTAGE et UCRM a été impacté par la crise du COVID, certains ont continué leur activité en visio ou par téléphone.

Les logements temporaires ont tous été occupés, c'est pour cette raison que 4 demandes n'ont pas pu être satisfaites.

Entre juillet et décembre 2020, 62 personnes ont été reçues à l'Epicerie Sociale.

Au cours de l'année 2020, 75 nouvelles demandes ont été déposées au Service Logement ; 91 demandes étaient actives et en cours de validité au 1^{er} janvier 2021 ; 48 logements ont été attribués par les organismes HLM ; 2 logements appartenant à la Mairie ont été loués à des nouveaux locataires.

Les livraisons de logements neufs sont au nombre de 4 pavillons et 16 logements en collectifs.

Mme BOBO souhaite savoir de quelle manière les administrés ont été informés de l'aide que pouvait apporter le CCAS pour faire les courses alimentaires, pendant le confinement.

Mme LIDOS lui répond que les administrés qui ont téléphoné soit au CCAS, soit à la Mairie en formulant cette demande, ont pu bénéficier de cette aide.

Mme BOBO souligne le faible nombre de personnes vulnérables inscrites, à savoir 21.

Mme la Présidente lui répond que pourtant il y a eu une large information auprès de la population et que cela s'explique certainement de par le fait d'une solidarité familiale ou de voisinage. Malgré ceci, il est fort probable que des administrés ne soient pas recensés.

Mme LACOSTE signale qu'il est envisagé de diffuser systématiquement un avis dans « Le Fonsorbais », à destination des plus de 65 ans et des personnes en difficulté, afin de renseigner sur les activités et le rôle du Centre Social.

Mme BOBO revient sur les personnes fréquentant la Mosaïque des Partages. En ayant une activité professionnelle, il est difficile de participer aux ateliers en journée. Par-contre, avec des créneaux horaires en soirée, comme envisagé, cela sera certainement possible.

Mme BOBO souhaite savoir si CAP EMPLOI assure une permanence au Centre Social.

Mme LIDOS lui répond que pendant le confinement le personnel de cet organisme travaillait par contacts téléphoniques.

6 – Activités de la Mosaïque des Partages

Mme LIDOS présente cette partie en indiquant que les activités habituelles ont repris.

La nouveauté, comme évoqué précédemment, est l'activité en soirée afin d'amener les personnes qui travaillent à y participer. Prochainement, il est prévu des ateliers liés à la manifestation Octobre Rose. Par la suite, les participants choisiront le thème.

En ce qui concerne Octobre Rose, les ronds-points de Fonsorbes seront décorés avec du mobilier peint en rose avec la participation des adhérents et du Comité des Fêtes. Le 9 octobre 2021 une marche et des animations seront proposées à Bidot, en partenariat avec l'association de randonnée, la gymnastique volontaire, l'athlé 632 et le CCAS de Frouzins.

Ensuite, nous proposons « Les jeudis éphémères » avec l'idée de rassembler les personnes qui ne participent qu'à une seule activité, autour d'une thématique différente.

Avec la reprise d'activités du Service Culturel, les repas-partage, avant chaque spectacle, vont être organisés.

La Semaine Bleue qui se déroulera du 4 au 8 octobre 2021 proposera des ateliers autant gratuits pour les adhérents que pour le Centre Social. Il y aura de la prévention et sécurité routière ; une formation initiale de secourisme ; des jeux ; une découverte guidée du sentier patrimoine ; une initiation au tir à l'arc.

Enfin, un atelier « La retraite c'est pas dans l'assiette », est animé par une diététicienne. Bien que nous ayons eu beaucoup de difficultés à constituer un groupe (cela s'est fait notamment grâce aux contacts pris lors du Forum des Associations et de la journée portes ouvertes), aujourd'hui a commencé la première séance. Il en ressort, autant de la part des participants que de la diététicienne, une bonne ambiance et une satisfaction générale. Les séances sont financées par la Conférence des Financeurs, la CARSAT et le Conseil Départemental 31. Par-contre, nous nous sommes rendu compte qu'avec la crise du COVID, la relation humaine a manqué, c'est la raison pour laquelle il nous a fallu motiver nos adhérents pour qu'ils participent à nouveau aux activités.

Mme BOBO encourage le fait que le Centre Social participe aux autres manifestations de la ville et ainsi promouvoir la Mosaïque des Partages.

Mme la Présidente confirme que cela se fait déjà, mais comme les activités proposées sur la commune sont nombreuses, il est possible que certaines familles inscrites auprès d'associations ou de la ludothèque qui est gratuite, par exemple, n'aient pas de besoins supplémentaires. D'autre part, concernant les permanences jusqu'alors assurées par « CAP Emploi » au sein des locaux du Pôle Social, Mme Lidos ajoute qu'il est très possible qu'elles soient vouées à disparaître.

7 – Information diverse

Mme LIDOS rappelle que la « journée détente » se déroulera le mercredi 29 septembre 2021, et que les inscriptions se terminent ce 17 septembre. A ce jour, 118 personnes sont inscrites. Les élus et membres du CCAS ont reçu une invitation à laquelle ils peuvent répondre jusqu'en milieu de semaine prochaine.

Le transport sera assuré par l'entreprise « Négoti » (2 bus de 63 places).

La croisière sera prise en charge par « Les Bâteaux Toulousains ».

Au retour, salle du Trépadé, un goûter sera préparé et servi par le restaurant d'application de l'ESAT Clermont-Capelas de Fontenilles « Les Tables de la Fontaine ».

Enfin, une animation musicale clôturera l'après-midi avec « Tonio Animation » dans la salle du Trépadé.

Questions posées par un groupe d'opposition

Aucune question n'a été posée.

.....

Conformément à l'article 22 – chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, Mme la Présidente invite le public présent à quitter la salle afin que le point n° 8 relatif aux « décisions de la Commission Permanente » soit débattu à huis-clos.

Mme la Présidente remercie l'ensemble des administrateurs d'avoir assisté à cette séance qui prend fin à 19 h.

La Secrétaire de séance,



Mme RIPOLL



Madame la Maire,
Présidente du CCAS



SIMÉON Françoise